

Commune de POULIGNEY-LUSANS

L'an deux mil DIX-HUIT, le quinze janvier, le Conseil municipal de la commune de Pouligney-Lusans s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du dix janvier 2018, sous la présidence de M. HERANNEY François, Maire, pour une session ordinaire.

Présents : Mesdames Hélène ALBANESI, Nathalie BARDAUX, Patricia SIKORA ; Messieurs Benjamin BARBIER, Philippe BONNOT, Jean-Marie BRAHIER, Didier EPAILLY, Thierry HENRY, François HERANNEY, Alain MAZOYER, Claude MESNIER, Christian VAUTHEROT.

Excusés : Mesdames Sonia BORNE, Marie MORVAN et Monsieur Yannick DEBOUCHE

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 4 décembre 2017
- Désignation des coupes en forêt et travaux 2018 présentés par Jean-Michel HUSSER
- Nomination des garants d'affouage et indemnités
- Réfection route de Lusans : plan de financement
- Réfection mur du cimetière : plan de financement
- Convention d'adhésion au service ADS de la communauté de communes du Doubs Baumoises
- Questions diverses :
 - ◆ Vœux du Maire
 - ◆ Travaux en régie
 - ◆ Salle multi-activités
 - ◆ Demande de prêt de la salle de réunion
 - ◆ Assemblée générale de l'Elan
 - ◆ Date du prochain conseil municipal

Les membres présents du Conseil Municipal adoptent le compte-rendu de la séance du 4 décembre 2017 avec
 12 voix pour
 0 voix contre
 0 abstention

Ouverture de séance

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Madame Hélène Albanesi est désigné secrétaire de séance.

2018-01 : Désignation des coupes en forêt 2018

Monsieur Jean-Michel HUSSER présente aux membres du Conseil Municipal les coupes en forêt pour l'exercice 2018.

1. VENTE AUX ADJUDICATIONS GENERALES

POULIGNEY

(préciser les parcelles)	en bloc sur pied	en futaie affouagère (*)	en bloc façonnés	sur pied à la mesure (ex Unité de produits)	façonnés à la mesure (ex prévente)
Résineux	3AR, 6AR, 18AR, 19AR, 20AR, 21AR, 28AR		X	X	X
Feuillus	X	X	X	X	

LUSANS

(préciser les parcelles)	en bloc sur pied	en futaie affouagère (*)	en bloc façonnés	sur pied à la mesure (ex Unité de produits)	façonnés à la mesure (ex prévente)
Résineux	2a, 4a, 8p, 11a, 17a		X	X	X
Feuillus	X	5a, 10r	X	X	

Pour les futaies affouagères (Pouligney et Lusans):

► Les découpes :

- Découpes standard pour le chêne et autres feuillus sauf Hêtre.
- Hauteurs indiquées sur le fût pour le hêtre.

✓ ESCOMPTE POUR PAIEMENT COMPTANT

Pour les lots de plus de 3000 euros vendus en adjudication et payés comptant, les clauses générales de vente prévoient un escompte de 2 % pour les coupes vendues en bloc et sur pied et de 1% pour les autres coupes. Si la commune désire refuser l'escompte, elle devra prendre une délibération spécifique.

2. VENTE DE GRE A GRE

a. Chablis

En bloc et sur pied pour Pouligney et Lusans.

b. Produits de Faible valeur

Vente de gré à gré selon les procédures O.N.F. en vigueur des produits de faible valeur :

Le conseil municipal donne pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

3. REMUNERATION DE L'ONF POUR LES PRESTATIONS CONTRACTUELLES CONCERNANT LES BOIS FACONNES ET LES BOIS VENDUS SUR PIED A LA MESURE

Le conseil municipal autorise le maire à signer le devis qui sera présenté par l'ONF pour l'exécution de cette prestation.

4. DELIVRANCE AUX AFFOUAGISTES

Pour leurs besoins propres, après établissement d'un rôle d'affouage et moyennant une taxe d'affouage, délivrance des produits définis ci-après: (préciser parcelle(s), éventuellement essences et catégories : taillis, petits bois de diamètre inférieur ou égal à..., houppiers)

POULIGNEY

Mode d'exploitation	Sur pied	En régie communale	A l'entreprise
Parcelles	X	X	X

LUSANS

Mode d'exploitation	Sur pied	En régie communale	A l'entreprise
Parcelles	5a, 10r	X	X

Délai d'exploitation de l'affouage : VOIR REGLEMENT D'AFFOUAGE

Sur proposition de l'ONF (cf. **tableau joint d'assiette des coupes proposées**) et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe pour les chablis et coupes de bois réglées de l'exercice 2018 avec :

12 voix pour
0 voix contre
0 abstention

2018-02 : Travaux en forêt 2018

Jean-Michel HUSSER, agent ONF, présente le programme de travaux proposé par l'O.N.F. pour l'exercice 2018 pour la section de POULIGNEY qui s'élève à 3025.20 € HT.

Le programme de travaux a été réduit suite aux dégâts de la tempête du 3 janvier 2018.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Husser et, en avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal avec :

12 voix pour
0 voix contre
0 abstention

✓ Adoptent ce programme de travaux pour un montant total de 3 025.20 euros hors taxes.

✓ Autorisent le Maire ou son représentant à signer le devis et tous autres documents nécessaires au déroulement de ces travaux.

Monsieur HUSSER présente ensuite le programme de travaux proposé par l'O.N.F. pour l'exercice 2017 pour la section de LUSANS qui s'élève à 10 186.14 € HT.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Husser et, en avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal avec

12 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- ✓ Adoptent ce programme de travaux pour un montant total de 10 186.14 euros hors taxes.
- ✓ Autorisent le Maire ou son représentant à signer le devis et tous autres documents nécessaires au déroulement de ces travaux.

2018-03 : Désignation des garants d'affouage pour la période janvier 2018 à décembre 2018 et indemnités

Les membres du conseil municipal doivent désigner pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, les garants d'affouage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de valider la nomination en tant que garant d'affouage pour le partage sur pied des bois d'affouage, pour la section de POULIGNEY avec

12 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- BONNOT Michel
- BREUILLOT Bernard
- DEBOUCHE Yannick
- GAIFFE René

Et la nomination en tant que garants d'affouage pour la section de LUSANS avec

12 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- DODIVERS Robert
- MERCIER Denis
- ARBEY Daniel

Suite à la nomination des garants d'affouage, le maire précise que les membres du conseil municipal doivent définir le montant de l'indemnité perçue pour les travaux effectués entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2018.

Après en avoir délibéré, les membres présents du conseil municipal décident de fixer à 110.00 € (cent dix euros) l'indemnité perçue par les garants pour les travaux réalisés dans la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 avec :

12 voix pour
0 voix contre
0 abstention

2018-04 : Réfection route de Lusans, plan de financement

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le plan de financement des travaux de réfection de la route de Lusans (Chemin de Verdi), dont le dossier de subvention DETR a été déposé auprès des services de la Préfecture courant décembre 2017, doit être validé.

Le coût prévisionnel des travaux de réfection est estimé à 17 300.00 € hors taxes.
Le plan de financement se présente ainsi :

Ressources	Type d'aide	Montant prévisionnel de l'aide HT	Taux
ETAT	DETR	6 055.00 €	35 %

Autofinancement	Fonds Propres	11 245.00 €	65 %
TOTAL GENERAL		17 300.00 €	100 %

Après avoir entendu l'exposé du Maire et, en avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal décident avec :

12 Voix pour

0 Voix contre

0 Abstention

- ✓ D'adopter l'opération.
- ✓ D'accepter d'engager les travaux en 2018.
- ✓ D'accepter le plan de financement tel qu'il a été présenté.

2018-05 : Réfection mur du cimetière, plan de financement

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le plan de financement des travaux de réfection du mur du cimetière, dont le dossier de subvention DETR a été déposé auprès des services de la Préfecture courant Décembre 2017, doit être validé.

Le coût prévisionnel des travaux de réfection est estimé à 20 751.26 € hors taxes dont réfection du mur 16 427.68 € et fournitures et pose de couvertines 6 980.40 €.

Le plan de financement se présente ainsi :

Ressources	Type d'aide	Montant prévisionnel de l'aide HT	Taux
ETAT	DETR	7 263.00€	35 %
Autofinancement	Fonds Propres	13 488.00 €	65 %
TOTAL GENERAL		20 751.26 €	100 %

Après avoir entendu l'exposé du Maire et, en avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal décident avec :

12 Voix pour

0 Voix contre

0 Abstention

- ✓ D'accepter l'opération.
- ✓ D'accepter d'engager les travaux en 2018.
- ✓ D'accepter le plan de financement tel qu'il a été présenté.

2018.06 : Convention d'adhésion au service ADS de la CCDB

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de l'application de la loi ALUR qui conduit notamment à la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'État en matière d'instruction des actes d'urbanisme, la CCDB a créé, par délibération en date du 14 juin 2017, un service commun à la disposition des communes. Ce service sera chargé de l'application des droits des sols à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le service instructeur ADS est à la disposition des communes ayant un document d'urbanisme. L'État conservera en effet, une mission d'instruction pour le compte des communes relevant du règlement national d'urbanisme (RNU), néanmoins l'adhésion d'une commune en RNU reste possible.

Ainsi, si la commune souhaite faire appel au service ADS de la CCDB, afin que celui-ci assure pour son compte l'instruction des autorisations d'occupation des sols, le Maire doit être autorisé à signer une convention.

Le maire reste néanmoins compétent pour délivrer, au nom de la commune, toutes les autorisations d'urbanisme.

Les conditions administratives et financières d'adhésion des communes ont été définies par la Commission Aménagement de l'Espace de la CCDB et validées par le Conseil Communautaire le 30 novembre dernier.

La convention, telle que prévue par l'article L5211-4-2 du code général des collectivités territoriales, ainsi que ses annexes sont présentées aux membres du Conseil Municipal.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal décident avec :

12 Voix pour

0 Voix contre

0 Abstention

- ✓ D'approuver la convention et ses annexes.
- ✓ D'autoriser le Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Questions diverses

Vœux du Maire

Les vœux du Maire se déroulent le samedi 27 janvier à 10h30 à la salle des associations. Les invitations ont été envoyées, la distribution dans chaque boîte aux lettres de la commune reste à faire.

Travaux en régie

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il faut planifier les travaux en régie afin de pouvoir préparer le budget 2018.

Plusieurs travaux ont déjà été prévus :

- Aménagement devant la bibliothèque
- Réfection de la voirie rue du Verjoulot
- Aménagement de la rue de Vennans

Salle multi-activités

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune a reçu un avis favorable pour le permis de construire de la salle.

Le rapport du bureau de contrôle APAVE est attendu afin de lancer les appels d'offres pour les entreprises de travaux.

Demande de prêt de la salle de réunion

Deux administrés de la commune ont demandé la possibilité d'utiliser la salle de réunion du secrétariat pour le catéchisme 4 samedis matin sur janvier et février. La demande a été accordée.

Assemblée générale de l'Elan

L'assemblée générale de l'Elan aura lieu le 2 février 2018 à 20h00 à la salle des associations.

Réflexion sur l'organisation des écoles et transports scolaires

Depuis le transfert de la compétence scolaire à la CCDB et les effectifs dans les écoles qui tendent à diminuer, une réflexion est menée quant à la répartition des élèves des différentes communes du secteur entre Doubs et Ognon de Châtillon Guyotte à Sechin.

Plusieurs propositions ont été abordées :

- Accueil des élèves de Sechin à Roulans.
- Accueil des élèves du val de Roulans et Vennans à St Hilaire.

- Créer un Regroupement Pédagogique Intercommunal à St Hilaire et Pouligney-Lusans.

D'autres propositions sont à l'étude.

Une nouvelle réunion aura lieu le 8 février afin d'envisager des solutions cohérentes et pérennes car celles-ci impactent sur la restauration scolaire, les transports et le périscolaire. L'inspecteur académique doit aussi donner son accord.

Prochaine réunion du Conseil Municipal

La prochaine séance du Conseil Municipal se tiendra le lundi 26 février à 20h30.

RÉCAPITULATIF :

Délibérations :

2018-01 : Désignation des coupes en forêt 2018
2018-02 : Travaux en forêt 2018
2018-03 : Désignation des garants d'affouage pour la période de janvier à décembre 2018 et indemnités
2018-04 : Réfection route de Lusans (Chemin de Verdi), plan de financement
2018-05 : Réfection mur du cimetière, plan de financement
2018-06 : Convention d'adhésion au service ADS de la CCDB

Sujets abordés :

aa : Vœux du Maire
ab : Travaux en régie en 2018
ac : Salle multi-activités
ad : Demande de prêt de la salle de réunion
ae : Assemblée générale de l'Elan
af : Réflexion sur l'organisation des écoles et transports scolaires
ag : Date de la prochaine séance du Conseil Municipal